



# Le recours à la mesure d'empêchement de la fugue et à l'hébergement en unité d'encadrement intensif

INSTITUT UNIVERSITAIRE JEUNES EN DIFFICULTÉ

L'institut universitaire Jeunes en difficulté regroupe un ensemble de chercheurs et de professionnels qui contribuent au développement et à la diffusion de connaissances et de pratiques sur la jeunesse en difficulté du Québec. Ces formations provinciales sont issues d'un partenariat entre les deux établissements porteurs des désignations universitaires jeunesse, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal et le CIUSSS de la Capitale-Nationale et visent à soutenir le développement des compétences des intervenants jeunesse du réseau de la santé et des services sociaux.



## CLIENTÈLE VISÉE

- Personnel des CISSS/CIUSSS intervenant dans des centres d'hébergement pour jeunes en difficulté et susceptible de recourir à la « Mesure d'empêchement de la fugue » et la « Mesure d'hébergement en unité d'encadrement intensif ».



## DURÉE DE LA FORMATION

- 1 jour (6,5 heures) accompagné d'un formateur, en mode virtuel ou présentiel



## NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 20



## COMPÉTENCES VISÉES

- Comprendre les principaux changements apportés en 2017 à la LPJ et au Règlement sur les conditions applicables au recours à certaines mesures d'encadrement.
- Comprendre que la gestion du risque est au centre des décisions relatives à certaines mesures d'encadrement.
- Comprendre la mesure visant à empêcher l'enfant de quitter les installations maintenues par l'établissement.
- Comprendre le recours à l'hébergement dans une unité d'encadrement intensif.
- Mettre en application les interventions nécessaires liées aux mesures d'encadrement.

## DESCRIPTION

Cette formation a pour objectif d'assurer une vision et une compréhension communes afin de favoriser une application uniforme et cohérente du recours à la « Mesure d'empêchement de la fugue » et la « Mesure d'hébergement en unité d'encadrement intensif ».

## INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

- Pour les établissements du RSSS ne disposant pas de formateur au sein de l'établissement, des frais d'honoraires et de déplacement du formateur seront facturés.

Pour de plus amples informations, communiquez avec l'Équipe formation de l'IUJD par courriel à : [formation.reseau.jeunesse.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:formation.reseau.jeunesse.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
du Centre-Sud-  
de-l'Île-de-Montréal

Québec